



## APPAREIL ÉLECTROMÉNAGER EFFICIENT

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ENTREPRISES, ASSOCIATIONS OU PROPRIÉTAIRES N'HABITANT PAS À GLAND

Contacts						
Requérant	Vendeur-commerce					
Nom:	Nom:					
Adresse:	Adresse:					
NPA, lieu:	NPA, lieu:					
Téléphone:	Téléphone:					
E-mail:	E-mail:					
Versement de l'aide financière à	Zone réservée à l'Administration					
Titulaire du compte:						
Nom de l'institution bancaire et adresse:						
Numéro IBAN:						
Manhaut da la subsention						
Montant de la subvention						
Subvention : 20% du prix net de l'achat payé, plafonné à CHF 5	500					
Caractéristiques						
Type: Réfrigérateur (A ou B) Lave-linge (A ou B)  Congélateur (A, B ou C) Four (A+ et A++)  Lave-vaisselle (A ou B)						
Prix: Fabricant: Modèle:						
Âge de l'ancien appareil : Classe énergétique (ou consommation énergétique) :						
Conditions d'octroi						
<ul> <li>- Le prix net comprend le prix de l'appareil et la taxe anticipée de recyclage (TAR).</li> <li>- La demande doit être transmise l'année de l'achat.</li> <li>- Avoir son domicile principal ou être propriétaire à Gland et installer cet appareil sur le territoire communal.</li> <li>- Appareil neuf, acheté en Suisse.</li> <li>- Limité à une seule subvention par ménage par année.</li> <li>- Pour les appareils mutualisés, limité à deux appareils par bâtiment et par an.</li> <li>- Octroi d'ici le 31 décembre 2025 et dans la limite du budget disponible.</li> </ul>						
Documents obligatoires pour l'octroi de la subvention						
Facture nominative indiquant la désignation exacte de l'appareil et la date de l'achat.						
Copie de l'étiquette énergétique de l'appareil.						
Preuve de paiement						

### Validité de l'offre

- Facture datée du 1er janvier au 31 décembre 2025.
- Offre valide dans la limite du budget disponible.

### **Conditions de paiement**

Le paiement de la subvention communale ne sera effectué qu'après réception des documents exigés et pour autant que la somme attribuée pour cette action de promotion ne soit pas épuisée.

Le versement sera réalisé dans un délai de deux mois après réception de l'ensemble des documents exigés.

#### Procédure

• La demande est à adresser à l'Office du développement durable au plus tard le 31 décembre 2025.

Office du développement durable Secrétariat Municipal Grand'Rue 38 1196 Gland Tél: 022 354 55 50 e-mail: durable@gland.ch

- Dans le cas où la facture n'est pas encore établie ou pas encore payée à la date de la demande de subvention, facture et preuve de paiement seront à adresser ultérieurement et au maximum un mois après paiement.
- Toute demande non datée et non signée sera renvoyée à l'expéditeur.
- La Ville examine la demande et informe par e-mail le requérant de sa décision relative à l'octroi de la subvention.

### Signature

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans le règlement d'utilisation du fonds communal pour le développement durable.

Lieu et date :		 	 	
Signature du re	quérant ·			